

Délibération n° 2019-06

Point de l'ordre du jour : II

Objet : Avis sur les propositions d'institutions partenaires choisies par le Président pour siéger au conseil scientifique

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay, notamment ses articles 8 et 12 ;
Vu le règlement intérieur de l'ENS Paris-Saclay.

Vote unique :

Le Conseil scientifique émet un avis favorable sur les institutions partenaires choisies par le Président :

- Académie des technologies
- Ecole normale supérieure
- CNRS
- Inria
- Université de Paris

Nombres de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Cachan, le 29/11/2019

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Pierre-Paul ZALIO

Classée au registre des délibérations sous la référence :

CS – 29.11.2019 - D.2019-06

Publiée sur le site intranet de l'ENS Paris-Saclay le :